



**SYMALIM**  
**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT**  
**ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 18 MARS 2021**

**N° : 2021-009**  
**OBJET : Budget Primitif du Budget Principal du Symalim - exercice 2021**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Jeudi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.** Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

<b>Nombre de délégué·e·s :</b> 30	<b>Présent·e·s :</b> 25	<b>en droits de vote :</b> 87,5
<b>Nombre de droits de vote :</b> 105	<b>Pouvoirs :</b> 4	<b>en droits de vote :</b> 16,5
	<b>Votant·e·s :</b> 29	<b>en droits de vote :</b> 104

**Liste des présent·e·s :**

**nombre de vote /délégué·e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	<del>M. BENZEGHIBA</del>	<del>5</del>
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	<del>MME FAUTRA</del>	<del>5</del>
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	<del>M. CHAPUIS</del>	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	<del>M. VERMEULIN</del>	4
	MME GUILLAS ( <i>suppléante</i> )	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	3
	M. ALLOIN ( <i>suppléant</i> )	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	2
	M. MELLET ( <i>suppléant</i> )	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	<del>M. DESBROSSES</del>	1
NEYRON	<del>M. VINCENT</del>	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :**

M. Chapuis à Mme Creuze  
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand  
Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)  
M. Vincent à M. Quiniou

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Le budget primitif présenté en séance ce jour est établi dans la ligne de conduite dégagée par le débat d'orientation budgétaire 2021 qui s'est déroulé le 11 février 2021.

L'accent est mis sur les besoins du Symalim en termes d'ingénierie (interne et externe) afin de pouvoir répondre aux différentes commandes politiques et ainsi mettre en œuvre plusieurs grands chantiers dès l'exercice 2021. A savoir notamment, la définition et la déclinaison du plan de mandat, la révision des statuts et plus généralement de la gouvernance ainsi que la diversification des ressources (captation de fonds et appels à projet) du Symalim.

Ce budget 2021 élaboré à participations constantes des collectivités membres, tant en fonctionnement qu'en investissement, témoigne des difficultés financières structurelles du Symalim.

Les recettes de fonctionnement ne permettent pas de combler les dépenses du Syndicat d'où un déficit structurel (épargne de gestion négative) qui, pour l'exercice 2021, peut être comblé grâce à l'excédent de fonctionnement disponible.

La section d'investissement prévoit un faible niveau d'investissement qui ne permet pas au Symalim de faire face à ses besoins primaires pour maintenir en état son patrimoine existant ; aucun nouveau projet de développement n'est de fait intégré.

Cet état des lieux, appuyé par l'étude financière réalisée par le Cabinet KPMG en 2019/2020, témoigne de l'importance de redimensionner la structuration financière du syndicat : redéfinition des missions souhaitées dans la ligne de conduite du projet politique partagé et mise en adéquation des ressources nécessaires à ce projet.

Ce chantier, primordial pour la viabilité du syndicat, devra être mené en partenariat avec l'ensemble des collectivités membres du Symalim durant l'année 2021.

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le budget primitif du Budget principal du Symalim 2021 tel que présenté dans l'annexe ci-jointe qui s'équilibre en dépenses et recettes :  
En fonctionnement à 6 286 762,06 €  
En investissement à 3 273 890,92 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE